

N° D'ORDRE : 2019-119

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 20

Pouvoirs : 04

Excusés : 03

Absents : 02

*Qui ont pris part
à la délibération : 24*

Date de convocation : 23 Juillet 2019

SEANCE DU 29 JUILLET 2019

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard - M. MARIN Michel — Mme GIOVANNELLI Marie-France - Mme DEFAUX Catherine - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – Mme BALS Fabienne (arrivée à 19h00, participe à partir du point n°15) - Mme PICHARD Laure - Mme MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie - Mme ARGENTO Katia.

Pouvoirs : Mme ROURE Simone à M. VINCENT Gilles, Maire - M. VENTRE Jean-Claude à Mme MONTAGNE Françoise - M. GRAZIANI Frédéric à M. HOEHN Gérard – M. LANFANT Max à M. BALLESTER Alain.

Excusés : M. BLANC Romain - M. COIFFIER Bruno - M. CORNU François.

Absents : M. PAPINIO Raoul – Mme LEVY Séveryn.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

17 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT AU MAPA 2017-07 – TRAVAUX D'IMPRESSION – FLASHAGE – FACONNAGE ET LIVRAISON DU BULLETIN MUNICIPAL LE MANDREEN

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le marché relatif à l'édition du bulletin municipal « Le Mandréen » a été notifié à l'entreprise SA IMPRIMERIE JOUBERT le 30 novembre 2017 pour un montant annuel T.T.C de 7 961,03 € pour la conception de 11 Mandréens.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il convient de signer un avenant n°1 au présent marché dans la mesure où la commune a été dans l'obligation de commander l'élaboration d'un 12^{ème} exemplaire. Ainsi, il conviendra de proposer à l'entreprise la signature d'un avenant afin de modifier le montant annuel du marché.

Etant précisé que la commission de la commande publique s'est réunie le lundi 29 juillet 2019 a rendu un avis positif sur ce point.

Enfin, Monsieur le Maire précise à l'Assemblée le montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 5,5 %.
- Montant H.T : 686,00 €.
- Montant T.T.C : 723,73 €.

Ainsi, le nouveau montant du marché public est le suivant :

- Taux de la TVA : 5,5 %.
- Montant H.T : 8 232,00 € / an.
- Montant T.T.C : 8 684,76 € / an.

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant n°1 au MAPA 2017-07 relatif aux travaux d'impression – flashage – façonnage et livraison du bulletin municipal le Mandréen.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;
- VU l'avenant n°1 au MAPA 2017-07 relatif aux travaux d'impression – flashage – façonnage et livraison du bulletin municipal le Mandréen.

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser le Maire à signer l'avenant au MAPA 2017-07 relatif aux travaux d'impression – flashage – façonnage et livraison du bulletin municipal le Mandréen.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 30 Juillet 2019, pour extrait conforme.

**Signé : Le
Maire**

Gilles VINCENT